

SERVICE DE CONCIERGERIE

ANNEXE 13 DES CONDITIONS GENERALES

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

AUMAX POUR MOI CONCIERGERIE BY JOHN PAUL

Le service de conciergerie Aumax pour moi Conciergerie by John Paul (ci-après le « **Service de conciergerie** ») est un service qui est proposé par la société **NOUVELLE VAGUE**, société anonyme au capital de 27.539.568 €, dont le siège social est au RELECQ-KERHUON (29480), 1 rue Louis Lichou, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BREST sous le numéro 818 371 726, agréée auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sous le code banque (CIB) 11658 en qualité d'établissement de paiement et inscrite auprès de l'Orias en qualité de courtier d'assurance et de réassurance sous le numéro 17004044, et qui fait partie intégrante des services liés à votre Carte éligible (ci-après une « **Carte éligible** »).

Les mots débutant par une lettre capitale et non définis dans les présentes auront le sens qui leur a été donné dans les Conditions Générales de NOUVELLE VAGUE.

1. LE SERVICE DE CONCIERGERIE

Le Service de conciergerie est délivré par la société **SERVICE CONCIERGE**, société par actions simplifiée au capital de 7.770.000 €, dont le siège social est situé à PARIS (75003), 64-66 rue des Archives et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro 485 281 232, qui agit en qualité de prestataire de la société NOUVELLE VAGUE.

2. PRESENTATION ET ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES

Les conditions d'utilisation du Service de conciergerie sont définies dans les présentes **CGU**.

Les CGU sont remises au Client par la société NOUVELLE VAGUE lors de la souscription à une Carte éligible au Service de conciergerie. Elles sont également accessibles à tout moment sur le site de NOUVELLE VAGUE, à l'adresse : aumaxpourmoi.fr.

Ces CGU constituent la documentation légale liée à la délivrance du Service de conciergerie.

Elles sont émises par NOUVELLE VAGUE et viennent compléter la liste des services liés aux Cartes éligibles au Service de conciergerie, services plus avant listés dans les Conditions Générales de NOUVELLE VAGUE, également accessible à l'adresse : aumaxpourmoi.fr.

Toute inscription, demande ou commande passée auprès du Service de conciergerie, de manière directe ou indirecte, quel que soit le canal de communication (téléphone, e-mail, ou tout autre canal que NOUVELLE VAGUE pourrait mettre en place), emporte l'adhésion du Client, sans restriction ni réserve, aux CGU.

Il est ici rappelé que le Service de conciergerie est réservé à toute Personne Eligible, telle que définie dans les Conditions Générales de NOUVELLE VAGUE, et détentrice d'une Carte éligible. En acceptant les présentes CGU et en utilisant le Service de conciergerie, le Client Personne Eligible et détentrice d'une Carte éligible, acquiert le statut de « Membre » (ci-après le « **Membre** »).

Le Service de conciergerie ne joue qu'un rôle d'intermédiaire entre les Membres et les tiers fournisseurs et/ou les partenaires qui délivrent réellement les services ou biens commandés via le Service de conciergerie (ci-après les « **Tiers** »).

3. CONDITIONS D'ACCÈS AU SERVICE DE CONCIERGERIE

3.1. INSCRIPTION

Le bénéfice du Service de conciergerie est conditionné à la détention d'une Carte éligible à ce service, telle que précisée dans les Conditions Générales de NOUVELLE VAGUE et dans les présentes CGU.

Lors de la souscription à une Carte éligible, le Client bénéficie automatiquement du Service de conciergerie et acquiert le statut de Membre.

Le droit d'accès au Service de conciergerie prend effet le jour de la souscription de la Carte éligible et reste actif pour la durée de validité de la Carte éligible. Il est automatiquement résilié aux mêmes dates en cas de non-renouvellement de la Carte éligible ou en cas de retrait de la Carte éligible ou de blocage de son utilisation par NOUVELLE VAGUE.

La déclaration de perte ou de vol de la Carte éligible ne suspend pas le droit d'accès au Service de conciergerie.

3.2. ACCES AU SERVICE DE CONCIERGERIE

Le Service de conciergerie est accessible aux seuls Membres.

A l'instar du Compte et de la Carte éligible, l'accès au Service de conciergerie est strictement personnel, et le Membre doit prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'aucune tierce personne n'utilise ses identifiants à sa place.

Le Service de conciergerie peut être amené à vérifier la qualité de Membre de tout Client, en demandant certaines informations comme le(s) nom(s), prénom(s), date de naissance, etc. du Client.

La qualité de Membre confère un droit d'accès au Service de conciergerie de 8h à 21h, 7 jours sur 7.

Le bénéfice d'une commande passée auprès du Service de conciergerie est personnel et réservé au Membre concerné. Il ne peut être transféré à un tiers sans un accord préalable et exprès du Service de conciergerie. En cas d'édition de factures, elles seront systématiquement libellées à l'attention du Membre, et non à un tiers ou à une entreprise qui n'ont pas la qualité de Membre.

L'exécution du Service de conciergerie est subordonnée à toutes les réglementations nationales, européennes et/ou internationales dûment applicables, et notamment en termes d'éthique et de bonnes mœurs et de respect de l'ordre public. Ainsi, NOUVELLE VAGUE et/ou le SERVICE CONCIERGE se réservent le droit de suspendre l'accès au Service de conciergerie à un Membre, sans mise en demeure préalable, en cas d'utilisation abusive, frauduleuse ou manifestation illégale, contraire à la morale, aux bonnes mœurs ou à l'éthique du Service de conciergerie, de falsification des informations transmises au Service de conciergerie et/ou aux Tiers.

En cas de non-utilisation du Service de conciergerie, aucun remboursement ou dédommagement de quelque sorte que ce soit ne sera opéré au profit du Membre concerné.

4. DESCRIPTION DU SERVICE DE CONCIERGERIE

Le Service de conciergerie permet au Membre d'effectuer notamment les demandes suivantes :

- Services à domicile : Femme de ménage, soutien scolaire, jardinier, travaux, etc. : recherche de prestataires et comparaison de devis ;
- Livraison : Mise en relation avec prestataires pour livraison de fleurs, cadeaux, courses, achat shopping, etc. ;
- Administratif : Prise de rendez-vous pour démarches administratives type renouvellement passeport, etc. ;
- Sorties / Activités : Réservations et recommandations de restaurants et bars, activités familiales type location karting/location vélos, etc. ;

- Culture / Billetterie : Réservations et recommandations de billets de théâtre, de musées /e xpos, concerts, cinéma, parcs d'attractions, zoo, etc. ;
- Bien-être et sport : Prise de rendez-vous massages, coiffure, esthétique, spa, coach particulier, recherche de prestataires et comparaison devis pour inscription salle de sport, etc. ;
- Réservations : Réservation et recommandations de restaurants, réservations de nuits d'hôtels, transferts billets d'avions / trains, chauffeurs, etc.

(Ci-après une « **Demande** »).

Le Service de conciergerie peut également au nom et pour le compte d'un Membre, après l'avoir renseigné sur les conditions et modalités d'exécution des services, objets de la Demande, procéder à l'achat des biens ou services demandés auprès des Tiers désignés par le Membre.

Cependant, sont exclus du Service de conciergerie :

- Les prestations entrant dans le périmètre d'activité d'une profession réglementée (ex. : agent immobilier, médecin, avocat, etc.) ;
- Tout service n'entrant pas dans le périmètre des Demandes ;
- Toute demande ne respectant pas les contraintes administratives ou légales propres à chaque pays ;
- Toute demande entachée d'illégalité ou susceptible de porter atteinte au droit à la vie privée ;
- Toute recherche contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ;
- Toute livraison de marchandises en grande quantité à des fins commerciales ou de revente.

Le statut de Membre permet également d'avoir accès, lorsque cela est applicable, et conformément aux offres qui sont communiquées aux Membres, à un grand nombre d'avantages et de bénéfices négociés pour les Membres auprès de partenaires, ayant la qualité de Tiers (ci-après les « **Tiers Partenaires** »).

5. UTILISATION DU SERVICE DE SERVICE DE CONCIERGERIE

Un Membre peut adresser des Demandes au Service de conciergerie, lequel fera ses meilleurs efforts pour y répondre.

Les Demandes peuvent être effectuées en utilisant l'un des outils de communication ci-après :

- Le téléphone ;
- Le courrier électronique ; et
- Tout autre canal de communication qui sera défini par NOUVELLE VAGUE.

NOUVELLE VAGUE informera chaque Membre en cas de changement des canaux de communication permettant de faire des Demandes.

Si NOUVELLE VAGUE venait à décider et informer les Membres que les Demandes ne pourront se faire que via un

ou des canaux de communication spécifiques, le Membre ne pourra accéder au Service de conciergerie autrement qu'en utilisant le ou les canaux définis par NOUVELLE VAGUE. A défaut, l'accès au Service de conciergerie ne lui sera pas possible.

Le Service de conciergerie s'engage à accuser réception des Demandes dans un délai de deux (2) heures ouvrées.

Cependant, dans le cadre du traitement des Demandes, il est possible que la Demande implique que le Service de conciergerie se rapproche de Tiers dont les horaires de services peuvent être différents de ceux du Service de conciergerie. En ce cas, le Service de conciergerie sera en mesure de revenir vers le Membre lors du jour ouvré suivant, dans le délai tel que pratiqué par le Tiers, et en informera le Membre.

Avant de procéder au traitement de la Demande, le Service de conciergerie contactera le Membre pour discuter des modalités de sa Demande. Etant rappelé que l'ensemble des Demandes effectuées sont soumises aux conditions générales et tarifs des Tiers en vigueur au jour de la Demande, aux présentes CGU et *a fortiori* aux Conditions Générales de NOUVELLE VAGUE.

Si nécessaire, avant déclenchement d'une commande de services auprès des Tiers, le Service de conciergerie établit et transmet par e-mail au Membre une proposition écrite assortie, le cas échéant, des devis établis par les Tiers, précisant le coût et les conditions d'exécution des services et/ou les conditions de vente. Ces documents doivent être retournés par le Membre signés ou revêtus d'un bon pour accord préalablement à l'exécution des Demandes par le Service de conciergerie.

Pour l'ensemble des prestations, chaque Tiers dispose de conditions générales, de conditions de vente, de services et d'annulation qui lui sont propres, et qui sont transmis aux Membres par e-mail ou accessibles depuis le site du Tiers. Il appartient au Membre d'en prendre connaissance avant de valider sa commande. En cas de commande validée, le Membre sera automatiquement et irrévocablement lié par ces conditions, et notamment les conditions d'annulation pouvant impliquer des frais d'annulation ou l'absence de conditions d'annulation.

Le Service de conciergerie est en lien direct avec les Tiers pour le traitement de la Demande ; cependant, si le Membre le souhaite, ou si cela est nécessaire pour accéder à la Demande, le Membre peut être mis en relation avec un ou plusieurs Tiers si cela est expressément convenu avec lesdits Tiers.

Les Demandes sont traitées par le Service de conciergerie sous réserve de disponibilité auprès des Tiers et ; en cas d'indisponibilité, le Service de conciergerie fait ses meilleurs efforts pour proposer une offre de service alternative susceptible de répondre aux attentes du Membre.

Le Service de conciergerie est tenu de faire ses meilleurs efforts pour satisfaire aux Demandes, si il ne peut y parvenir pour des raisons externes à sa volonté, et que la solution de remplacement qu'il propose ne convient pas, le Membre ne peut prétendre à aucune indemnité compensatoire de quelque sorte que ce soit.

Dans le cadre du traitement des Demandes, le Service de conciergerie n'intervient qu'en qualité d'intermédiaire entre les Membres et les Tiers. Les prestations sont en effet commandées par le Service de conciergerie, au nom et pour le compte du Membre ; ainsi, lorsque le Membre effectue une Demande, il donne mandat au Service de conciergerie d'effectuer des commandes et/ou des réservations auprès des Tiers. Etant entendu que le Service de conciergerie demandera toujours au Membre de valider une prestation avant de procéder à une commande ou réservation ferme.

De par la nature même de son activité, le Service de conciergerie est tenu à une obligation de moyens et non de résultat.

6. PAIEMENT

Le paiement de l'ensemble des Demandes qu'effectue le Membre auprès du Service de conciergerie est à la charge du Membre, de même que tous les frais afférents (tels que frais de réservation, frais d'annulation ou de modification des réservations, frais de livraison, assurance, taxes, écarts de changes, etc.). Les factures sont libellées au nom du Membre (et non au nom d'un tiers ou d'une entreprise) et le cas échéant, sont adressées directement à ce dernier par les Tiers.

Le Service de conciergerie communique les tarifs des prestations correspondant à chaque Demande, et les modalités de paiement, le cas échéant.

Si la Demande implique que le Membre procède à un paiement pour confirmer une réservation, il se peut que celle-ci soit maintenue sous un certain délai avant paiement ; dans ce cas le Membre est responsable du respect de ce délai, et le Service de conciergerie ne saurait être responsable de l'indisponibilité des prestations, objets de la Demande, en cas d'expiration du délai de paiement du fait du Membre. Pareillement, le Service de conciergerie ne saurait être responsable de l'évolution des tarifs, après expiration du délai de paiement de la réservation de la Demande.

Le paiement des prestations, objets d'une Demande, peut être soumis aux conditions générales et/ou particulières du Tiers sur lesquelles le Service de conciergerie n'a pas de contrôle.

Si les Demandes nécessitent que le paiement soit effectué directement par le Service de conciergerie, celui-ci collecte auprès du Membre les données nécessaires au paiement (numéro de carte bancaire, date d'expiration et cryptogramme), afin de procéder audit paiement ; dans ce cas, il est demandé au Membre d'attester de son accord, via

le canal de communication qui sera indiqué par le Service de conciergerie pour que le Service de conciergerie procède au paiement avec le moyen de paiement que le Membre lui a communiqué. **Etant précisé que le Membre ne doit, via ce canal de communication, envoyer aucune information relative au moyen de paiement.**

Pour des raisons de sécurité des transactions, les opérateurs bancaires et les sites marchands sont tenus de mettre en place un système d'authentification forte ou à deux facteurs, et à ce titre, il peut être demandé au Membre de se connecter à son application bancaire afin de valider le paiement, ou de communiquer le code reçu par SMS.

Dans tous les cas, les données de Carte ne sont jamais conservées par le Service de conciergerie.

Il appartient au Membre de s'assurer que les détails de sa carte de paiement sont corrects et que le Membre dispose des fonds nécessaires et disponibles sur son compte bancaire aux fins de pourvoir au paiement des prestations et/ou produits commandés.

7. DEMANDES PARTICULIERES

7.1. BILLETTERIE

Le Service de conciergerie s'engage à mettre en œuvre ses meilleurs moyens afin de trouver des billets pour tous les événements / spectacles auxquels le Membre souhaite assister.

Dans le cas où l'évènement / spectacle affiche complet dans les billetteries traditionnelles, le Service de conciergerie peut faire appel à des Tiers, spécialisés dans l'obtention de billets pour des événements / spectacles très prisés et pour lesquels l'obtention de places est très difficile. Par conséquent, les prix proposés sont susceptibles d'évoluer à tout moment et d'être différents de la valeur faciale mentionnée sur les billets en raison de majoration liée à des frais mis en place par les Tiers (tels que frais d'agence, de gestion et/ou administratifs, etc.). Dès lors que le Membre confirme la réservation, le Service de conciergerie procède au paiement, qui est facturé dans les mêmes conditions que celles définies à l'article 6 « PAIEMENT ».

Le Service de conciergerie ne joue ici qu'un rôle d'intermédiaire entre les Tiers et le Membre, et ne prend aucune commission ou marge sur le prix des billets achetés par ce dernier.

Toute demande de réservation confirmée est ferme et définitive, et, conformément aux dispositions de l'article L. 221-28 du Code de la consommation, n'est assortie d'aucun droit de rétractation. En conséquence, les places réservées et payées ne peuvent être ni annulées, ni reportées, ni modifiées, ni échangées, sauf si cela est expressément prévu dans les conditions générales ou particulières du Tiers, organisateur de l'évènement / spectacle.

Le Membre est tenu de vérifier la date et l'heure de l'évènement / spectacle, le Tiers organisateur de

l'évènement étant susceptible de les modifier selon ses conditions générales ou particulières de vente, sous réserve du respect des dispositions légales en vigueur.

Les billets sont pleinement soumis aux conditions générales ou particulières des Tiers, organisateurs des événements, et notamment les conditions d'annulation, de report et/ou de rétractation le cas échéant ; ainsi le Service de conciergerie ne peut être responsable de l'annulation ou du report d'évènements, qui sont sous la seule responsabilité des Tiers, organisateurs des événements. Le Service de conciergerie recommande donc au Membre de lire ces conditions générales et/ou particulières qui lui sont pleinement opposables et qui sont accessibles, avant l'achat, sur le site officiel de l'évènement en cause.

Si le Service de conciergerie parvient à obtenir un remboursement auprès de Tiers, le Membre concerné bénéficie de ce remboursement. Le Service de conciergerie ne peut garantir l'obtention du remboursement. En cas de recours aux services d'un prestataire spécialisé, comme rappelé ci-avant, il peut y avoir une différence entre la valeur faciale du billet et le prix auquel le Membre l'acquiert ; en ce cas, seule la valeur faciale est susceptible de faire l'objet d'un remboursement.

7.2. TAXIS

Lorsque la Demande concerne une réservation de taxi, et que le Membre ne se présente pas au rendez-vous prévu au moment de la commande et plus généralement si le taxi ne charge pas la course du fait du Membre (ci-après une « **Non-charge** »), celui-ci est redevable auprès du Service de conciergerie des pénalités liées à la Non-charge.

Le Membre reçoit alors une facture du Service de conciergerie, dont il est tenu de s'acquitter sous un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception de ladite facture. Tout retard de paiement entraîne de plein droit des pénalités de retard égales au taux d'intérêt légal en vigueur, et sont dues à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture.

Il est cependant précisé qu'une tolérance sera accordée à la première survenue d'une Non-charge et que ces frais ne seront facturés qu'à compter de la seconde occurrence de Non-charge. Le non-paiement des sommes dues à cet effet dans un délai de quinze (15) jours calendaires pourra entraîner la suspension d'accès aux demandes de taxis.

7.3. VOYAGE

Pour toute Demande relative aux voyages, les Membres sont tenus de se référer aux conditions générales et/ou particulières qui leur seront communiquées par le Service de conciergerie dans l'e-mail de proposition commerciale avant la confirmation de commande.

8. RESPONSABILITE

Le Service de conciergerie agit conformément aux Demandes des Membres, avec pour objectif premier leur satisfaction. En cas d'erreur de la part d'un Membre dans la formulation des Demandes, le Service de conciergerie ne peut en être responsable ; le Service de conciergerie fait néanmoins de son mieux, et dans la mesure du possible, pour proposer au Membre de corriger son erreur, étant entendu que cela peut entraîner des coûts supplémentaires à la charge du Membre ; dans ce cas, sa validation expresse et préalable lui est demandée.

Le Service de conciergerie, SERVICE CONCIERGE et NOUVELLE VAGUE ne peuvent être tenus responsables des actes des Tiers, étant entendu que le Service de conciergerie s'efforce de ne travailler qu'avec des Tiers aptes à satisfaire les Demandes. En cas de revendication relative à une Demande adressée à un Tiers, le Membre devra s'adresser directement au Tiers en cause.

Le Service de conciergerie, SERVICE CONCIERGE et NOUVELLE VAGUE ne sont pas non plus responsables des actes des Tiers Partenaires, mais veille à ce que ceux-ci respectent les engagements qu'ils ont pris auprès du Service de conciergerie, de SERVICE CONCIERGE et/ou de NOUVELLE VAGUE, avec le concours de ces dernières le cas échéant.

En cas de revendication relatives aux prestations d'un Tiers Partenaire, et lorsque cette revendication concerne un avantage, le Membre peut s'adresser au Service de conciergerie qui tentera de faciliter la résolution du litige. Le Service de conciergerie reste à ce titre un simple intermédiaire entre le Membre et le Tiers Partenaire.

En cas de doute du Membre quant à la qualité de son interlocuteur (Tiers Partenaire ou non), il est invité à se rapprocher du Service de conciergerie qui pourra utilement le renseigner et l'orienter sur la procédure à suivre en cas de réclamation.

De même, le Service de conciergerie ne peut être tenu responsable de l'inexécution de certaines prestations en cas d'impossibilité de paiement par carte, certains pays et/ou commerçants n'acceptant pas ce type de paiement.

Le Service de conciergerie ne peut être tenu pour responsable des délais et/ou impossibilités d'obtenir les documents administratifs tels que visa d'entrée et/ou de sortie, passeport, déclarations en douanes, etc. nécessaires à l'organisation de certaines prestations et notamment au transport du Membre à l'intérieur ou hors du pays où il se trouve, ou son entrée dans le pays, ou de l'envoi de certains produits demandés par le Membre, ni des retards dans l'exécution des prestations résultant des mêmes causes.

Le Service de conciergerie, SERVICE CONCIERGE et NOUVELLE VAGUE ne peuvent être tenus responsables de l'inexécution de leurs obligations en cas de force majeure tels que définis par la loi à l'article 1218 du Code civil et/ou la

jurisprudence des tribunaux français. L'exécution des Conditions Générales de NOUVELLE VAGUE et des Demandes est alors suspendue pendant la durée dudit cas de force majeure et reprend ensuite son cours.

Si l'inexécution ou la mauvaise exécution d'une Demande résulte du fait du Service de conciergerie, celle-ci s'efforce de remédier à la situation afin d'exécuter la Demande. En cas de désaccord ou de litige entre un Membre et le Service de conciergerie, conformément aux dispositions de l'article L. 152-1 du Code de la consommation, le Membre a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige relatif au Service de conciergerie :

- Médiateur du Service de conciergerie : SARL DEVIGNY MEDIATION – Médiation de la consommation – 11 rue de l'étang - 49220 – Thoirgné d'Anjou – www.devignymediation.fr ; ou
- Recours à la plateforme européenne de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) : www.ec.europa.eu/consumers/odr/.

9. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES ET CONFIDENTIALITE

Dans le cadre de l'adhésion au Service de conciergerie et dans le traitement des Demandes, NOUVELLE VAGUE et SERVICE CONCIERGE sont amenées à connaître et traiter des données personnelles concernant les Membres. Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, notamment à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée et au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016, le Membre bénéficie d'un droit de retirer son consentement à tout moment, de définir les directives relatives à la gestion de ses données personnelles après son décès et d'un droit d'accès, de modification, de suppression et d'opposition, de limitation du traitement et à la portabilité des données qui le concernent.

Les modalités du traitement des données personnelles liées au Service de conciergerie sont détaillées au sein de la Politique de confidentialité (cf. [ANNEXE. ANNEXE. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE](#)).

10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Dans le cadre de l'utilisation du Service de conciergerie, les Membres ont accès à des marques, logos, éléments visuels, photographies, dessins, textes, vidéos, ou à toute autre donnée / information, sous quelque forme qu'elle soit (les « **Eléments** ») ; l'ensemble de ces Eléments est la propriété exclusive (i) de NOUVELLE VAGUE, SERVICE CONCIERGE et/ou de leurs groupes de sociétés, (ii) des Tiers, en ce compris les Tiers Partenaires ou (iii) de tiers les ayant autorisés à utiliser lesdits Eléments.

Les Eléments sont susceptibles de faire l'objet d'une protection par le droit d'auteur, droit des marques, droit des brevets, ou tout autre droit de propriété intellectuelle.

Sous réserve des dispositions de l'article L. 342-3 du Code de propriété intellectuelle, l'extraction, la réutilisation, la commercialisation, la distribution, la modification, l'adaptation, la traduction, ainsi que la reproduction de tout ou partie des Eléments est interdite, sans autorisation écrite, préalable et expresse. Le non-respect de cette interdiction constitue une contrefaçon susceptible d'engager la responsabilité civile et pénale des Membres.

11. DIFFAMATION

Conformément à la loi du 29 juillet 1881, NOUVELLE VAGUE et/ou SERVICE CONCIERGE se réservent le droit de poursuivre toute personne qui serait auteur d'une injure ou d'une diffamation à leur égard. Toute allégation ou imputation d'un fait qui porterait atteinte à leur honneur ou à leur considération, qu'elle soit effectuée par voie directe ou par voie de reproduction est susceptible de poursuites.

12. MODIFICATION

Les présentes CGU pourront faire l'objet de modifications notifiées aux Membres dans les conditions exposées dans les Conditions Générales de NOUVELLE VAGUE.

13. LOI APPLICABLE

Les CGU sont, au même titre que les Conditions Générales de NOUVELLE VAGUE, régies par le droit français. Tout litige qui viendrait à naître à propos de la validité, de l'exécution ou de l'interprétation des CGU est soumis à la compétence exclusive des juridictions françaises compétentes.

*
* *

DEFINITIONS

« **Carte éligible** », désigne l'une des Cartes ci-dessous éligibles au Service de conciergerie, telles que mentionnées dans les Conditions Générales de NOUVELLE VAGUE :

- Premium ;
- Métal ; et
- Responsable.

« **CGU** », désigne les présentes conditions générales d'utilisation du Service de conciergerie ;

« **Client** », a le sens qui lui est donné dans les Conditions Générales de NOUVELLE VAGUE ;

« **Conditions Générales** », désigne les Conditions Générales de NOUVELLE VAGUE accessible sur le site Web : aumaxpourmoi.fr ;

« **Demande** » désigne un ordre de service préalable à toute fourniture de prestation de conciergerie, adressé par un Membre au Service de conciergerie, par courrier électronique, par téléphone, ou par tout autre canal que NOUVELLE VAGUE déciderait de mettre en place ;

« **Eléments** », désigne les marques, logos, éléments visuels, photographies, dessins, textes, vidéos, ou à toute autre donnée / information, sous quelque forme qu'elle soit, auxquels le Membre a accès dans le cadre de l'utilisation du Service de conciergerie ;

« **Membre** » désigne un Client, Personne Eligible, détenteur d'une Carte éligible et à qui s'adressent les présentes CGU, ainsi que la Politique de confidentialité qui y est rattachée ;

« **Non-charge** », désigne, dans le cadre des Demandes de réservation de taxi, le fait pour un Membre de ne pas se présenter au rendez-vous prévu et plus généralement le cas où le taxi ne charge pas la course du fait du Membre ;

« **Politique de confidentialité** », désigne la politique de confidentialité relative au traitement des données à caractère personnelle applicable au Service de conciergerie ;

« **Service de conciergerie** », désigne le service de conciergerie qui est proposé par NOUVELLE VAGUE, assurée par SERVICE CONCIERGE et accessible aux Membres dans les conditions décrites aux présentes CGU ;

« **Tiers Partenaire** », désigne une entreprise partenaire du Service de conciergerie ou de NOUVELLE VAGUE, et auprès de laquelle est négociée une offre promotionnelle au bénéfice du Membre ;

« **Tiers** », désigne tout prestataire de service ou commerçant auquel le Service de conciergerie fait appel pour traiter les Demandes et qui n'est pas contractuellement lié à NOUVELLE VAGUE ou au Service de conciergerie, ainsi que les Tiers Partenaires.

Dernière mise à jour : 4 juillet 2022

ANNEXE. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE

AUMAX POUR MOI CONCIERGERIE BY JOHN PAUL

Le présent document a vocation à informer les Membres sur la politique en matière de protection des données à caractère personnel (ou « **Donnée(s) Personnelle(s)** ») en vigueur dans le cadre du Service de conciergerie, et notamment eu égard aux Données Personnelles collectées pour les besoins du Service de conciergerie, la manière dont elles sont traitées, pour quelles finalités elles sont utilisées et avec qui elles sont partagées (ci-après la « **Politique de confidentialité** »).

Les Données Personnelles communiquées par les Membres sont protégées conformément aux stipulations contenues à l'article 6 « **SECURITE** ».

Les termes en majuscule utilisés dans la présente Politique de confidentialité sans y être définis ont le sens qui leur est donné dans les CGU ci-dessus et/ou dans les Conditions Générales de NOUVELLE VAGUE.

Le Service de conciergerie fait partie des divers services liés aux Cartes éligibles, telles qu'identifiées dans les CGU et dans les Conditions Générales de NOUVELLE VAGUE.

Un Membre, bénéficie automatiquement du Service de conciergerie dont l'utilisation est décrite en détail ci-dessus dans les CGU du Service de conciergerie.

Le Service de conciergerie est délivré conformément à la réglementation applicable en matière de traitement des Données Personnelles (ci-après la « **Règlementation applicable** »).

Au sens de la Réglementation applicable, la société **NOUVELLE VAGUE**, société anonyme au capital de 27.539.568 €, dont le siège social est au RELECQ-KERHUON (29480), 1 rue Louis Lichou, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Brest sous le numéro 818 371 726, agréée auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sous le code banque (CIB) 11658 en qualité d'établissement de paiement et inscrite auprès de l'Orias en qualité de courtier d'assurance et de réassurance sous le numéro 17004044, est « **Responsable de Traitement** », et son prestataire, la société **SERVICE CONCIERGE**, société par actions simplifiée au capital de 7.770.000 €, dont le siège social est situé à PARIS (75003), 64-66 rue des Archives et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro 485 281 232, mandatée par NOUVELLE VAGUE pour délivrer le Service de conciergerie, agit en tant que « **Sous-Traitant** ».

1. BASES LEGALES & FINALITES DU TRAITEMENT

1.1. BASES LEGALES

Le « **Traitement** » des Données Personnelles des Membres est nécessaire pour l'exécution du Service de conciergerie dont ces derniers bénéficient.

Le Traitement de Données Personnelles repose sur les bases légales suivantes :

- **Intérêt légitime** : l'amélioration du Service de conciergerie (études de données comparées, statistiques, rapport d'activité – les résultats de ces études n'étant partagé avec aucun tiers autre que NOUVELLE VAGUE et/ou SERVICE CONCIERGE) la veille qualitative (questionnaire, enquête, sondage, autres, que NOUVELLE VAGUE et/ou SERVICE CONCIERGE peuvent soumettre aux Membres) ou la lutte contre la fraude ;
- **Respect d'une obligation légale** ;
- **Contractuelle** : Traitement nécessaire à l'exécution de la relation contractuelle avec NOUVELLE VAGUE, lors de la souscription à une Carte éligible ;
- **Consentement** : chaque fois que cela est nécessaire.

1.2. FINALITES

Le Service de conciergerie collecte et traite les Données Personnelles décrites à l'**Article 2** ci-dessous pour les finalités suivantes :

- Traitement des Demandes des Membres dans le cadre de l'exécution du Service de conciergerie ;
- Mesure de qualité de service / satisfaction ;
- Vérification de la qualité de Membre ;
- Intérêt légitime de NOUVELLE VAGUE, SERVICE CONCIERGE et/ou leurs sous-traitants le cas échéant ;
- Faire découvrir au Membre et exécuter le Service de conciergerie.

Le Traitement des Données Personnelles peut être nécessaire pour remplir les obligations légales liées au Service de conciergerie ainsi que pour constater, exercer ou défendre les droits de NOUVELLE VAGUE ou de SERVICE CONCIERGE.

Enfin, certaines Données Personnelles peuvent être traitées afin de permettre l'exercice des droits prévus par la Réglementation applicable et détaillés à l'article 7 « **LES DROITS** » ci-après.

Les Données Personnelles pourront également être traitées pour des finalités autres qui seront alors indiquées au

Membre concerné au moment de leur collecte, en conformité avec la Réglementation applicable.

2. IDENTIFICATION DES DONNEES PERSONNELLES COLLECTEES

Le caractère facultatif ou obligatoire des Données Personnelles transmises par les Membres sera signalé lors de la souscription à une Carte éligible ou par le Service de conciergerie dans le cadre du Traitement des Demandes. Sans la communication des informations obligatoires, le Membre ne pourra pas bénéficier du Service de conciergerie.

2.1. LORS DE LA SOUSCRIPTION A UNE CARTE ELIGIBLE

Pour les besoins du Service de conciergerie, les données listées ci-dessous sont transmises et traitées par le Service de conciergerie :

- L'identifiant Membre ;
- La date à laquelle le Membre peut bénéficier du Service de conciergerie ;
- Les prénom(s) et nom(s) du Membre ;
- L'adresse e-mail du Membre ;
- Le numéro de téléphone portable du Membre ; et
- Le code postal de résidence du Membre.

Ces informations sont nécessaires à la fourniture du Service de conciergerie.

2.2. LORS DE L'UTILISATION DU SERVICE DE CONCIERGERIE

Lors de l'utilisation du Service de conciergerie, des Données Personnelles complémentaires nécessaires à l'exécution des Demandes pourront être demandées au Membre, comme des données liées à des programmes de fidélité (par exemple, un numéro de carte de fidélité) qui sont liés aux Demandes formulées.

De même, dans le cadre du Traitement des Demandes, et uniquement avec le consentement du Membre, ce dernier peut être amené à communiquer des données relatives à sa santé, à ses orientations politiques, religieuses, ou encore sexuelles, et plus généralement des données qui touchent à son intimité (ex. : allergies alimentaires lors de la réservation d'une prestation impliquant un repas ou une collation, réservation d'une chambre d'hôtel pour personne à mobilité réduite, réservation d'une place à un meeting politique, etc..). Ces données font l'objet d'une protection particulière au sens de la Réglementation applicable et sont dites « sensibles ». Ces Données Personnelles pourront être conservées pour une durée décrite à l'article 5 « DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES PERSONNELLES » ci-dessous, avec l'autorisation expresse du Membre. A défaut, ces Données Personnelles seront automatiquement

supprimées une fois que les Demandes, dans le cadre desquelles elles ont été collectées, seront traitées par le Service de conciergerie, sous réserve des informations précisées à l'article 5 « DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES PERSONNELLES ».

Par ailleurs, les données de paiement (numéro de carte et fin de date de validité) peuvent être collectées par le Service de conciergerie en cas de paiement au nom et pour le compte du Membre, et ce en conformité avec les normes du secteur bancaire et monétaire, mais ne sont jamais conservées.

Le Service de conciergerie est ouvert et accessible aux seuls Membres. Néanmoins dans le cadre du Traitement des Demandes, le Membre peut être amené à communiquer des informations relatives à des tiers (coordonnées d'amis auxquels le Membre souhaite faire un cadeau, personnes avec lesquelles il souhaite réserver un voyage, etc.) et notamment à des personnes physiques mineures.

A cet effet, et avant de communiquer des Données Personnelles de tiers, le Membre doit s'assurer qu'il est autorisé à le faire. Concernant des Données Personnelles de mineurs de moins de quinze (15) ans, le Membre doit avoir l'autorisation du mineur concerné ainsi que des personnes détenant l'autorité parentale.

Concernant les données de tiers ou de mineurs, lorsqu'il s'agit des proches du Membre, elles pourront être conservées avec son autorisation expresse, et, dans le cas particulier des mineurs, sous réserve de l'accord des personnes détenant l'autorité parentale. A défaut, ces Données Personnelles seront automatiquement supprimées une fois que les Demandes, dans le cadre desquelles elles ont été collectées, seront traitées par le Service de conciergerie, sous réserve des informations précisées à l'article 5 « DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES PERSONNELLES ».

2.3. LORS D'UNE VISITE SUR LE SITE ET/OU L'APPLICATION MOBILE

Le Traitement des Données Personnelles collectées au cours des visites des Clients sur le site aumaxpourmoi.fr, ou lors de l'accès à l'application mobile Aumax pour moi est régi par une politique de confidentialité spécifique, dont chaque Client peut librement prendre connaissance ici : aumaxpourmoi.fr/politique-de-confidentialite

3. DESTINATAIRES DES DONNEES PERSONNELLES

Tout partage des Données Personnelles des Membres est fait dans les conditions décrites ci-après.

Les Données Personnelles sont destinées à NOUVELLE VAGUE, à SERVICE CONCIERGE, et à leurs salariés qui sont impliqués dans l'exécution du Service de conciergerie et notamment dans le Traitement des Demandes, des

éventuelles réclamations au titre du Service de conciergerie, ou au titre de l'exercice des droits des Membres sur ces Données Personnelles conformément à ce qui est précisé à l'article 7 « LES DROITS ».

Les Données Personnelles des Membres peuvent être partagées avec les sous-traitants de NOUVELLE VAGUE et/ou de SERVICE CONCIERGE, telle que cette notion est définie dans la Règlementation applicable.

Le Service de conciergerie limite l'accès à ces Données Personnelles aux seules personnes habilitées et ayant besoin d'y accéder pour la fourniture du Service de conciergerie, conformément aux finalités exposées à l'article 1 « BASES LEGALES ET FINALITES DU TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES ».

Quand des sous-traitants interviennent dans le cadre du Service de conciergerie, toutes les mesures sont prises afin d'assurer un niveau de sécurité élevé de protection des Données Personnelles du Membre communiquées et tout Traitement est fait selon les directives du Service de conciergerie ; et en aucun cas ces sous-traitants ne peuvent faire une autre utilisation des Données Personnelles que celle expressément exigée, ni divulguer à tout autre tiers ces Données Personnelles. Ces sous-traitants ne sont notamment pas autorisés à utiliser les Données Personnelles des Membres à des fins de prospection commerciale.

Le Service de conciergerie peut également être amené à partager les Données Personnelles des Membres avec les Tiers auxquels le Service de conciergerie fait appel pour la fourniture dudit Service de conciergerie. Le Membre peut refuser le partage de ses Données Personnelles, mais dans ce cas, est informé que tout ou partie de ses Demandes ne pourront pas être exécutées.

Enfin, les Données Personnelles du Membre pourront être communiquées :

- En vertu de la loi ou dans le cadre d'une procédure ;
- En cas de demande faite par un tribunal ou une autorité gouvernementale ;
- En cas de besoin (i) pour protéger ou défendre les droits de NOUVELLE VAGUE, de SERVICE CONCIERGE, du Service de conciergerie ou des Membres, (ii) pour prévenir tout dommage physique ou financier ou (iii) dans le cadre d'investigation, de la prévention ou d'une action en lien avec des activités illégales, des cas de fraudes suspectées ou une situation impliquant une menace potentielle pour la sécurité d'une personne ou en cas de violation des CGU ;
- En cas de cession de tout ou partie du Service de conciergerie.

4. TRANSFERT DES DONNEES PERSONNELLES HORS U.E.

Dans le cadre de l'exécution du Service de conciergerie, les Données Personnelles du Membre sont hébergées sur le territoire de l'Union européenne ou en dehors de l'Union européenne avec la mise en place de clauses contractuelles types ou de règles d'entreprises contraignantes en conformité avec la Règlementation applicable.

Dans le cadre du Service de conciergerie et sur demande expresse de la part du Membre, le Service de conciergerie peut être amené à partager les Données Personnelles des Membres avec des Tiers (hôtels, restaurateurs, compagnies de transport, etc.) situés en dehors de l'Union européenne. Le pays dans lequel est situé le Tiers avec qui le Membre demande de partager ses Données Personnelles peut ne pas offrir une protection équivalente à celle de la Règlementation applicable.

5. DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES PERSONNELLES

Les Données Personnelles du Membre sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation de la finalité pour lesquelles elles ont fait l'objet d'une collecte, sauf refus de la part du Membre, ou de dispositions légales et/ou réglementaires contraires. Les Données Personnelles dites « sensibles » ne sont conservées qu'avec le consentement du Membre, pour la durée nécessaire à la réalisation de la finalité pour lesquelles elles ont fait l'objet d'une collecte, sauf si le Membre autorise expressément à les conserver plus longtemps.

Les données de paiement (numéro de carte et fin de date de validité) peuvent être collectées par le Service de conciergerie pour les seuls besoins du Service de conciergerie et conservées, avec l'accord exprès du Membre, uniquement sur une plateforme sécurisée conformément aux normes du secteur bancaire et monétique. Le cryptogramme n'est jamais conservé, aucune communication écrite (de type e-mail) contenant le cryptogramme ou un visuel de la carte de paiement ne sera demandée au Membre.

Lorsqu'un Client perd la qualité de Membre, et notamment en cas de non-renouvellement d'une Carte éligible, ou en cas de changement pour une Carte non éligible, ou de résiliation de sa relation avec NOUVELLE VAGUE, ou de blocage de l'utilisation d'une Carte éligible par NOUVELLE VAGUE ou du fait du Client, les Données Personnelles de ce dernier sont automatiquement archivées et/ou supprimées. Sans contrevenir à ce qui précède, certaines Données Personnelles peuvent être conservées pour satisfaire à l'exécution d'obligations légales ou à la sauvegarde ou la défense de droits (par exemple l'obligation de conservation des factures ou la prescription de droit commun). Une fois le

délaï légal expiré, les Données Personnelles concernées seront supprimées.

Les informations sur les durées de conservation sont présentées dans le tableau ci-dessous :

DONNEES	DUREE DE CONSERVATION	SUR ACCORD DU MEMBRE
Données transmises par NOUVELLE VAGUE	Durée égale à la validité de la Carte éligible + six (6) mois (y compris en cas de renouvellement de la Carte éligible)	<u>Non applicable</u> : ces données sont collectées par NOUVELLE VAGUE et sont nécessaires à l'exécution du Service de conciergerie. Vous pouvez demander la suppression de ces données selon les modalités définies à l'article 7 « LES DROITS ».
Données collectées lors du traitement des Demandes (hors données sensibles)	Durée égale à la validité de la Carte éligible + six (6) mois (y compris en cas de renouvellement de la Carte éligible)	<u>Non applicable</u> : le Service de conciergerie ne demandera pas l'accord du Membre pour conserver ces données, mais ce dernier peut préciser qu'il ne souhaite pas que ces données soient conservées, ou demander la suppression de ces données selon les modalités définies à l'article 7 « LES DROITS »
Historique des Demandes	Entre dix-huit (18) mois et trois (3) ans sous réserve de validité de la Carte éligible	<u>Non applicable</u> : le Membre peut demander la suppression de ces données selon les modalités définies à l'article 7 « LES DROITS »
Emails associés aux Demandes	Entre un (1) an et deux (2) ans.	<u>Non applicable</u> : le Membre peut demander la suppression de ces données selon les modalités définies à l'article 7 « LES DROITS »
Enregistrement et écoute des appels au Service de conciergerie	Trois (3) mois	Les enregistrements et les écoutes sont mis en place de façon aléatoire, et ne peuvent être mis en place en cas de refus de la part du Membre au début de l'appel. Aucun appel provenant du Service de conciergerie n'est enregistré ou écouté.
Données Personnelles dites « sensibles »	Durée égale à la validité de la Carte éligible (y compris en cas de renouvellement de la Carte éligible)	Sur accord exprès du Membre. Rappel : les Données Personnelles dites « sensibles » ne sont pas conservées, sauf lorsque cela est utile pour la bonne délivrance du Service de conciergerie (informations sur des allergies alimentaires dans le cadre de réservation de restaurants, sur une situation de handicap dans le cadre de réservation de prestations hôtelières, etc.).
Journaux de connexion aux outils contenant les Données Personnelles	Entre douze (12) et vingt-quatre (24) mois	<u>Non applicable</u> : conservation nécessaire pour garantir la sécurité des Données Personnelles.
Données de facturation	Dix (10) ans	<u>Non applicable</u> : obligation légale.

6. SECURITE

Le Service de conciergerie s'engage à protéger les Données Personnelles des Membres collectées afin d'assurer leur sécurité et leur confidentialité. A cet égard, des mesures de protection matérielle, électronique et technique pour prévenir toute perte, utilisation non autorisée, destruction ou altération des Données Personnelles sont en place.

Les Données Personnelles des Membres sont transmises et stockées selon des mesures de sécurité répondant à la Réglementation applicable, et uniquement accessibles par NOUVELLE VAGUE et/ou SERVICE CONCIERGE.

Le Service de conciergerie ne demandera jamais au Membre de lui révéler son mot de passe dans aucune communication non sollicitée (y compris toute correspondance non sollicitée, à savoir appel téléphonique, e-mail ou tout autre moyen de communication).

7. LES DROITS

Conformément à la Réglementation applicable, le Membre dispose du droit de retirer son consentement à tout moment (lorsque le Traitement est fondé sur le consentement), de définir les directives particulières relatives à la gestion de ses Données Personnelles après son décès, et d'un droit d'accès, de modification, d'effacement, d'opposition, de limitation du Traitement et à la portabilité des données qui le concernent.

À tout moment, et ce conformément à la Réglementation applicable, le Membre peut exercer ces droits en effectuant une demande :

- Soit par voie postale en adressant un courrier à l'adresse suivante : *NOUVELLE VAGUE, 1, rue Louis Lichou, 29480 LE RELECQ-KERHUON* ;
- Soit par e-mail en adressant un message à l'adresse suivante : contact@aumax.fr.

Aucun frais n'est appliqué sur ce type de demande.

En application de la Réglementation applicable, la demande d'exercice des droits est traitée sous un délai maximum d'un (1) mois.

Pour que cette demande soit valable, le Membre devra, le cas échéant, justifier de son identité (ex. : photocopie d'une pièce d'identité comportant sa signature (carte nationale d'identité ou passeport)).

Le Membre dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL :

- Directement sur le site internet de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr> ;
- Dans certains cas déterminés, par le téléservice de plainte en ligne ;
- Dans les « autres cas » non prévus par le téléservice, par le service « Besoin d'aide », qui permettra d'accéder au formulaire de plainte au bas d'une réponse à une question ;

- par courrier postal en écrivant à : CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Ainsi, le Membre peut saisir la CNIL s'il ne parvient pas à exercer ses droits « Informatique et Libertés », ou encore s'il souhaite signaler une atteinte aux règles de protection de ses Données Personnelles.

Il est rappelé au Membre qu'en cas d'exercice du droit à la limitation, à l'effacement ou du droit d'opposition, le Service de conciergerie peut se trouver dans l'incapacité totale ou partielle de délivrer tout ou partie du Service de conciergerie sans qu'il puisse en être tenu responsable.

8. MISE A JOUR

La Politique de confidentialité pourra faire l'objet de modifications. Le Membre en sera informé et/ou sollicité pour l'obtention de son accord conformément à la Réglementation applicable.

*
* *

DEFINITIONS

« **Carte éligible** », a le sens qui lui est donné dans les CGU.

« **CGU** », désigne les Conditions générales d'utilisation du Service de conciergerie.

« **Conditions Générales** », désigne les Conditions Générales de NOUVELLE VAGUE accessible sur le site Web : aumaxpourmoi.fr.

« **Demandes** », a le sens qui lui est donné dans les CGU.

« **Donnée Personnelle** », désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ; est réputée être une personne physique identifiable, une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

« **Membre** », a le sens des qui lui est donné dans les CGU.

« **Responsable de Traitement** », désigne la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du Traitement des Données Personnelles.

« **Règlementation applicable** », désigne réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, notamment la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dite « Loi Informatique et Libertés » telle que modifiée notamment par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, le Règlement Européen n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données dit « RGPD ».

« **Sous-Traitant** », désigne l'entité qui traite des Données Personnelles pour le compte du Responsable de Traitement.

« **Traitement** », désigne toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des Données Personnelles ou des ensembles de Données Personnelles, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.

Dernière mise à jour : 4 juillet 2022